



RETOUR DES COURS ET DES ENTRAÎNEMENTS DE SKI DE FOND DURANT LES FÊTES

Saint-Sauveur, le 16 mars 2020. C'est avec plaisir et soulagement que Ski de fond Québec accueille la décision gouvernementale de permettre à nouveau les cours et les entraînements de ski de fond partout au Québec. Dans la perspective de la fédération, le retour des activités organisées de ski de fond de groupe en zone rouge est une occasion à saisir par nos clubs affiliés, pour démontrer que ces activités encadrées sont garantes du respect des consignes sanitaires et plus sécuritaires pour tous les fondeurs.

La période dite de cocooning, décrétée par le gouvernement du Québec, commencera demain et durera jusqu'au 11 janvier 2021. Passé cette date, Ski de fond Québec est confiante que les résultats de cette période seront concluants et que ces activités de groupe de loisir et de sport (dont les fameux Programmes d'apprentissage technique) resteront permises partout au Québec durant tout l'hiver 2021.

Résumé des consignes sanitaires du 17 décembre 2020 au 11 janvier 2021

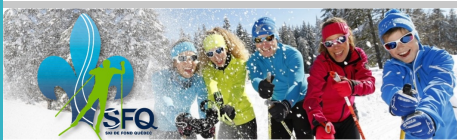
Les **activités extérieures** réalisées seul, en dyade ou **en groupe sont permises**, pour un maximum de 8 personnes, en plus d'une personne responsable de l'encadrement ou de la supervision. Les cours privés ou les activités supervisées ou encadrées sont autorisées si, en tout temps, la distanciation physique de 2M est respectée, sauf pour les membres d'une même famille. À noter que les compétitions, ligues et spectateurs ne sont pas autorisés.

L'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, etc.), de se réchauffer ou de consommer leur lunch **est permis**, dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur. Les vestiaires doivent demeurer fermés. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité. Dans les lieux extérieurs à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

Les **activités intérieures** pratiquées seul ou en dyade, ou avec les occupants d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu, sont permises, **mais pas les activités de groupe**. Les cours privés sont autorisés dans la mesure où les intervenants (moniteurs, entraîneurs, instructeurs, guides, etc.) dispensent des leçons ou des **cours privés à une seule personne à la fois**, ou aux occupants d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu. Les activités pratiquées en groupe, compétitions ou ligues ne sont pas autorisées. Les spectateurs sont interdits. À noter que les centres de conditionnement physique (gyms) demeurent fermés en zone rouge.

Les vestiaires doivent demeurer fermés, à l'exception de ceux pour les activités aquatiques. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité.

Voir l'onglet [COVID-19](#) de notre site internet et cliquer sur le lien de [recherche interactive](#) par municipalité pour obtenir toutes les mesures applicables à votre situation de loisir ou de sport organisé. Nous vous invitons également à consulter le site officiel du gouvernement du Québec sur les [consignes sanitaires durant les Fêtes](#).



SKI DE FOND QUÉBEC

FÉDÉRATION DE PLEIN AIR
FÉDÉRATION SPORTIVE
ORGANISME NATIONAL DE LOISIR

19-200 rue Principale Saint-Sauveur J0R 1R0
info@skidfondquebec.ca T 450.744.0858

Vous avez reçu ce communiqué pour vous tenir à jour sur les derniers événements.

Si vous ne souhaitez plus les recevoir, veuillez cliquer sur le lien ci-après.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

[Voir la version en ligne](#)